Informations de base

2021/2545(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation politique en Ouganda **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Ouganda	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2021	Décision du Parlement	T9-0057/2021	Résumé
11/02/2021	Débat en plénière		
11/02/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2545(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0136/2021	10/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0137/2021	10/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0138/2021	10/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0139/2021	10/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0140/2021	10/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0141/2021	10/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0142/2021	10/02/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0057/2021	11/02/2021	Résumé

Résolution sur la situation politique en Ouganda

2021/2545(RSP) - 11/02/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 632 voix pour, 15 voix contre et 48 abstentions, une résolution sur la situation politique en Ouganda.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

Le 14 janvier 2021, les électeurs ougandais se sont rendus aux urnes pour élire un président et des membres du parlement, dans un contexte de signalement de nombreuses irrégularités. Le 16 janvier 2021, la commission électorale a déclaré le président Yoweri Museveni, en fonction depuis 35 ans, vainqueur - pour un sixième mandat - avec 59 % des voix, contre le principal leader de l'opposition Robert Kyagulanyi Ssentamu, également connu sous le nom de Bobi Wine, qui a obtenu 35 %. Les résultats de l'élection ont été difficiles à vérifier car la Commission électorale n'a pas suivi le processus de décompte prescrit.

Le Parlement a déploré le fait que le processus électoral n'ait pas été démocratique et transparent et a condamné l'usage excessif de la force par la police et les forces armées lors de l'élection présidentielle et leur ingérence croissante dans le processus politique. Il a regretté le fait que des observateurs électoraux indépendants, locaux et internationaux, aient été empêchés de superviser l'élection, empêchant ainsi qu'elle soit évaluée par rapport aux normes internationalement reconnues.

En outre, la résolution a condamné la violence, le harcèlement continu et la répression systématique des dirigeants de l'opposition politique en Ouganda, ainsi que la répression de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des médias, et la perturbation des plateformes de médias sociaux et les coupures d'Internet.

Le gouvernement ougandais est appelé à :

- mettre un terme à l'usage persistant d'une force meurtrière et excessive par les forces de sécurité, ainsi qu'aux arrestations et détentions arbitraires et aux attaques contre les hommes politiques et les partisans de l'opposition, les manifestants, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes;

- garantir la justice à toutes les victimes en menant des enquêtes impartiales, approfondies et indépendantes sur les fusillades et les violences perpétrées par les forces de sécurité;

- libérer immédiatement et sans condition ou abandonner toutes les accusations portées contre toutes les personnes arrêtées et détenues uniquement pour avoir participé à des assemblées politiques pacifiques ou pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association;

- cesser immédiatement d'utiliser la pandémie COVID-19 comme prétexte pour introduire des lois et des politiques qui violent le droit international et pour revenir sur les garanties des droits de l'homme.

La résolution a insisté sur l'engagement et la volonté de l'UE de collaborer avec les autorités ougandaises et de les aider à mettre en œuvre les réformes démocratiques et de gouvernance dont elles ont besoin. Le succès de cette coopération dépend en grande partie de la volonté de la partie ougandaise de mettre en œuvre ces réformes.

Enfin, le Parlement a demandé à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de continuer à effectuer des examens systématiques des programmes d'aide budgétaire de l'UE lorsqu'il existe un risque que les fonds soient détournés pour être utilisés par les autorités ougandaises dans des activités susceptibles d'encourager les violations des droits de l'homme et de cibler les militants.